

villeneuve.infos

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur :
www.villeneuve-deriviere.fr et sur Facebook/Villeneuve de Rivière.

édito

Le budget 2018 vient d'être adopté par le conseil municipal. La gestion optimisée de nos finances communales nous permet aujourd'hui encore de stabiliser nos taux d'imposition tout en poursuivant notre programme d'investissements.

Les 11 et 18 mars derniers ont été l'occasion de nous retrouver afin d'élire notre nouveau député suite à l'annulation du scrutin fin 2017. C'est Joël Aviragnet (57,74%) qui a remporté ces élections devant Michel Montsarrat (42,26 %).

Les Villeneuvoises et Villeneuvois se mobilisent fortement lors des différentes échéances électorales. Nous mettons tous un point d'honneur à venir exprimer notre opinion. Notre commune a donc été mise en valeur le 11 avril dernier à l'occasion de la cérémonie des Mariannes du civisme. Cette manifestation récompense les communes du département dont les électeurs ont le plus participé aux 4 derniers suffrages. Villeneuve s'est classée 3^{ème} de sa catégorie !

Du côté des animations, l'été va débuter avec un programme de qualité ! Tout d'abord, nous vous donnons rendez-vous à l'occasion de notre traditionnel feu de la St Jean le vendredi 22 juin. Au mois d'août, c'est le comité des fêtes qui vous proposera de partager un grand moment de convivialité à l'occasion de la fête. Puis cet automne, le samedi 27 octobre plus précisément, nous vous attendons nombreux au Parc des expositions du Comminges pour le concert de Nadau.

Comme nous vous l'avons déjà indiqué, l'Agence Postale Communale ouvrira ses portes dans les locaux de la mairie dès le lundi 9 juillet. A cette occasion certains changements vont être opérés. Vous pourrez en prendre connaissance à la lecture de ce villeneuve.infos.

Bien cordialement.



Emilie Subra
Maire

Juin 2018 | n°61

bientôt

Feu de la Saint-Jean Salle des fêtes de la Serre Vendredi 22 juin - 20h30

Nous vous donnons rendez-vous autour du traditionnel brandon. Vous pourrez y déguster des grillades et boissons offertes par la Municipalité et le Comité des Fêtes.

La soirée sera animée par le groupe musical Full Sweet.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce beau moment de convivialité réservé aux villeneuvois.



Concert de Nadau

Parc des Expositions - Entrée : 18 €

Samedi 27 octobre - 21h

Vente des places à la Mairie de Villeneuve et à l'Office du Tourisme de St-Gaudens



Comptes administratifs 2017

Il s'agit des dépenses et des recettes enregistrées en 2017.

- Budget principal : excédent de 49.335 euros.
- Budget annexe du local multiservices : excédent de 19.025 euros.

Excédent global : 68.360 euros

Tous les comptes de la commune sont donc excédentaires et validés par les services du Trésor Public.

Principales opérations réalisées en 2017

Education, jeunesse et sports :

- Fin des travaux de construction du dortoir à l'école maternelle.
- Mise en place d'un interphone à l'école primaire.
- Subvention à la coopérative scolaire.
- Participation au financement du voyage de fin d'année des CM1 et CM2.
- Prise en charge des frais de transports (bus) des sorties scolaires.
- Financement des fournitures scolaires des écoles (maternelle et primaire).
- Acquisition de buts de football à 7 amovibles au stade.

Urbanisme, voirie et travaux :

- Finalisation de l'aménagement foncier de la plaine (remembrement) : travaux connexes (création et rénovation de chemins, plantations...).
- Sécurisation des voies par l'installation de 3 barrières à la plaine pour lutter notamment contre les dépôts sauvages.
- Matérialisation de places de stationnement sur le parking de l'école primaire.
- Création de places de stationnement rue Amiral Castex à proximité de Naturaform'.
- Rénovation du chemin du Goutillon, du chemin de la Clote et de la rue des Pyrénées.
- Revêtement final des chemins du Juncassa et des Champs.
- Sécurisation du chemin des Châtaigniers.
- Poursuite du renforcement de la signalisation routière : panneaux, marquage au sol...
- Acquisition de 32 barrières de sécurité (plan Vigipirate).

Bâtiments communaux :

- Rénovation de la fresque de l'église.
- Réparation de l'éclairage extérieur de l'église.
- Remplacement du dispositif de sécurité incendie de la salle polyvalente.
- Installation de blocs secours incendie neufs à la salle des fêtes de la Serre et à la Mairie.

Equipement du personnel communal :

- Remplacement de petits matériels pour les services techniques.
- Equipement informatique de la Mairie : remplacement des ordinateurs et acquisition d'un vidéoprojecteur.

Fiscalité

Une fiscalité stabilisée et toujours très en deçà des moyennes nationale et départementale.

D'après le site internet de la Direction générale des collectivités locales (ministère de l'Intérieur) :

- Part communale moyenne de la **taxe d'habitation à Villeneuve : 68 euros par habitant.**
- Part communale moyenne de la **taxe d'habitation en France** pour les communes de la même importance démographique : **133 euros par habitant.**

Orientations du budget 2018

Ce budget 2018, voté par le conseil municipal courant avril, s'appuie sur cinq grands axes :

1. Maîtrise de nos charges de fonctionnement.
2. Programme d'investissements dynamique et raisonné.
3. Mobilisation de subventions auprès de nos partenaires : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et Communauté des Communes.
4. Pas de recours à l'emprunt.
5. Une fiscalité respectueuse de notre pouvoir d'achat.

Principales opérations programmées en 2018

Education, jeunesse et sports :

- Remplacement de l'aire de jeux au parc de l'église.
- Subvention à la coopérative scolaire.
- Participation au financement du voyage de fin d'année des CM1 et CM2.
- Prise en charge des frais de transports (bus) des sorties scolaires.
- Financement des fournitures scolaires des écoles (maternelle et primaire).

Urbanisme, voirie et travaux :

- Aménagement foncier de la plaine - dernière tranche des travaux connexes.
- Sécurisation, signalisation et marquage au sol (exemple : dos d'âne du quartier de la Serre).
- Rénovation du chemin des Cabuchous, du chemin de la Laroute, de la route de Pomarède, du chemin de la Garrigue et de la rue des Bourdalats (1ère tranche : du plateau ralentisseur au chemin d'Armajou).
- Mise en œuvre d'un programme de remplacement pluriannuel des lampes d'éclairage public et des illuminations de fin d'année.

Bâtiments communaux :

- Lancement de l'étude pour mise en accessibilité des bâtiments.
- Remplacement des menuiseries des vestiaires du stade et de la salle polyvalente.
- Travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente.
- Changement du mitigeur des douches des vestiaires au stade.
- Réfection des vitraux de l'église.
- Réparation des cloches de l'église.
- Aménagement de l'Agence Postale Communale (plus d'informations en page 4).
- Acquisition de tables pour la salle des fêtes de la Serre.

Equipement du personnel communal :

- Remplacement de petits matériels.

Fiscalité

La commune réaffirme sa volonté de maîtriser la pression fiscale en maintenant au même niveau qu'en 2017 les taux d'imposition sur la part communale des trois taxes relevant de sa compétence : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti :

- Taxe d'habitation : 4,56 %
- Taxe sur le foncier bâti : 9,30 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 55,53 %

Afin de toujours mieux vous accueillir et vous servir, nous avons repensé les horaires d'ouverture de la Mairie.

Cette nouvelle organisation a pour objectifs :

- De s'adapter aux nouveaux usages qui engendrent une baisse de fréquentation à l'accueil de la Mairie. De plus en plus de demandes se traitent à distance soit par téléphone soit par internet. Nous allons donc faire évoluer notre site internet afin que l'ensemble des démarches puissent être initiées par ce canal pour celles et ceux qui le souhaiteraient.
- De pouvoir vous recevoir sur rendez-vous trois après-midis par semaine pour certains types de demandes : préparations mariages/PACS ou baptêmes, achats de concessions au cimetière, opérations d'urbanisme... Ce nouveau format permettra davantage de confidentialité et de disponibilité des agents.

Les horaires ci-dessous s'appliqueront à compter du lundi 4 juin 2018 :

A compter du 4 juin :	Matin	Après-midi
Lundi	9h30 - 12h	14h - 17h
Mardi	9h30 - 12h	Sur rendez-vous
Mercredi	9h30 - 12h	Sur rendez-vous
Jeudi	9h30 - 12h	Sur rendez-vous
Vendredi	9h30 - 12h	14h - 17h

Ouverture d'une Agence Postale Communale

Dans le dernier villeneuve.infos, nous vous informions du projet de création d'une Agence Postale Communale.

En effet, le bureau de Poste actuel allait subir une nouvelle diminution horaire laissant présager une activité minimum de sept heures voire une fermeture.

A compter du lundi 9 juillet, les activités du bureau de Poste seront donc transférées dans les locaux actuels de la Mairie et prises en charge par le personnel communal dans le cadre d'une convention signée avec La Poste.

Les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale seront les mêmes que ceux de la Mairie (cf. ci-dessus). L'amplitude horaire sera donc de 18 heures et demi d'ouverture par semaine contre 12 heures et demi actuellement proposées par La Poste.

Animations

Les animations se sont enchaînées ces derniers mois : concert à l'église avec le groupe Les Divines, Noël des enfants, repas des aînés, vœux à la population, thé dansant de la St-Valentin, Carnaval (avec un goûter partagé à la Maison de retraite) et les Floralies.

Vous pouvez retrouver les photos de ces grands rendez-vous sur la page Facebook de la commune.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles ainsi que les associations qui contribuent à la réussite de ce programme d'animations. Ils s'investissent sans compter pour nous proposer ces instants de convivialité et de bonne humeur partagés.

Nous en profitons pour vous informer que **le repas des aînés aura lieu le dimanche 23 septembre**. Traditionnellement organisé en décembre, il a été avancé pour répondre à la demande de nombreux villeneuvois.

Associations

Hommage à Myriam Motte - Communiqué de l'association VILLENEUV'ART

Le 19 mars dernier nous apprenions le décès de notre présidente, Myriam Motte. Elle nous avait apporté beaucoup par ses compétences, sa bonne humeur et sa gentillesse. Elle restera dans nos cœurs. Nous associons la famille de Myriam à qui nous renouvelons le témoignage de notre affection.